

Livret d'accueil

Septembre 2022

Les atouts de la ville	P 3
L'édito du Maire	P 4
Le Conseil Municipal	P 5
Les compétences de la Commune	P 6
Les services municipaux	P 7
Historique de la Ville	P 8
Patrimoine architectural	P 9
Administrations	P 10
Santé	P 11 - 12 - 13
Transports	P 14
Social	P 15
Enseignement / Enfance Jeunesse	P 16
Citoyenneté	P 17
Mieux vivre ensemble	P 18 - 19



La ville de Seurre occupe dans le Val de Saône, une situation privilégiée : elle joue un rôle de carrefour et de ville étape entre la Côte des vins de Bourgogne et la Plaine Dijonnaise, limitrophe avec les départements de la Saône-et-Loire et du Jura.

Historiquement, Seurre est la ville d'origine de la famille Bossuet, dont la maison est devenue aujourd'hui, l'office de tourisme Rives de Saône. Riche de son patrimoine bâti, l'Eglise Saint-Martin (XIV^e s.) abrite un important carillon de 47 cloches, ainsi que son orgue Julien Tribuot datant de 1699, classé aux monuments historiques. Tous les ans, l'édifice accueille un festival de musiques anciennes de renommée mondiale.

Seurre est riche également de la Saône, ne serait-ce que par ses spécialités gastronomiques que sont la pôchouse, la friture et les cuisses de grenouilles.

Aux beaux jours, les associations sportives offrent aux Seurreois et aux touristes de nombreuses activités de loisirs comme la pêche, la pratique du ski nautique, l'aviron, le canoë-kayak et la natation.

Le camping municipal de la Plage ouvert de mai à fin septembre est situé en bordure de rivière et dispose d'une centaine d'emplacements dont deux roulotte en location. Sans oublier sur l'autre berge, côté quais : le port de plaisance, la halte fluviale et la capitainerie qui accueillent les plaisanciers de passage et ceux qui s'établissent plus longtemps.

Mis à l'honneur durant la période estivale, les quais de Saône sont rythmés par les manifestations que sont les marchés nocturnes, la Fête Patronale et son feu d'artifice, les Zar'tistes et le Grand Prix de Motonautique comptant pour le championnat de France de vitesse.



Mes chers concitoyens,

Vous êtes nouvel arrivant dans notre commune.

Que vous soyez particulier, commerçant ou artisan, je vous souhaite la bienvenue dans notre belle Ville de Seurre. C'est la neuvième édition du forum des associations (sportives, culturelles, patriotiques, caritatives) et de l'artisanat.

Il nous paraît important de faire connaître ces hommes et ces femmes qui font vivre, au quotidien, chacun à leur manière, et bien au-delà de Seurre, notre territoire.

Je profite de cette occasion pour vous remettre ce livret d'accueil qui synthétise les nombreuses activités possibles et les divers services présents dans notre cité. Cet évènement est un moment de partage, de convivialité et l'occasion de tisser des liens.

Seurre comporte de nombreux trésors architecturaux. La Saône nous apporte ses richesses et nous permet de bénéficier d'un port de plaisance, d'une halte fluviale et d'une base de loisirs.

La Ville de Seurre est riche de 4 écoles qui regroupent 300 enfants des 6 communes de notre pôle scolaire. Elle possède un stade de foot et un de rugby ainsi que plusieurs équipements sportifs.

Seurre dispose à présent de deux salles de sports de compétition.

Coté économique, Seurre dispose d'une zone artisanale, d'un tissu de commerçants et d'artisans important. Nous travaillons à revitaliser notre Commune. La municipalité doit jouer son rôle fédérateur et moteur pour notre territoire. La synergie avec tous les acteurs est indispensable pour réussir.

Mes élus et moi-même sommes très heureux de venir à votre rencontre pour vous présenter les forces vives de notre territoire.

J'aime rappeler ce proverbe « *Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.* ».

Mes chers concitoyens, je vous souhaite très sincèrement de vivre heureux dans notre belle Ville de Seurre.

Bonne lecture,

Le Maire, Alain Becquet.

Maire

Alain BECQUET

1^{er} adjoint

Travaux, Voirie, Urbanisme, Sécurité

Jack DUBIEF

2^{ème} adjoint

*Communication, Ressources humaines,
Écologie urbaine*

Karine CHAPELOTTE

3^{ème} adjoint

Animation, Politique culturelle

J-Louis ROUSSELET

4^{ème} adjoint

*Affaires scolaires, Enfance, Vie associative et
sportive*

Maryse GRILLET

5^{ème} adjoint

Finances, Budgets, Marchés Publics

Jean MATROT

Les conseillers municipaux délégués

Conseil Municipal des Jeunes

Géraldine
GEOFFROY-DUPIN

Affaires sociales, Aînés, Services publics

Michel LAMBERT

*Technologies de l'information et de la
communication, Bulletin municipal*

Fabienne
CAPDEVIELLE STEVANT

*Vie économique, Opération Revitalisation de
Territoire*

Laetitia BERTHELOT

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CLERC, Jean-Pierre DUMONT, Thierry MASUYER,
Christophe ROUSSOTTE, Karine PERCHE, Sarah SIRUGUE,
Stéphanie BLAISON, Damien BOUCHARD, Manon TREBOS.

- Voirie communale,
- Bâtiments,
- Écoles maternelles et primaires,
- Entretien du patrimoine,
- Culture,
- Sécurité,
- Urbanisme,
- Action sociale (CCAS),
- État Civil.



MAIRIE - 4 place de l'hôtel de Ville

Lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél. 03.80.21.15.92 / Fax. 03.80.21.00.69

secretariat@mairie-seurre.fr

www.seurre.fr - Facebook : mairiedeseurre

CNI sur rendez-vous

Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 18h30

PASSEPORTS sur rendez-vous

Mercredi de 13h30 à 18h30

Tél. 03.80.21.09.31 / Fax. 03.80.21.00.69—cni-passeport@mairie-seurre.fr

POLICE MUNICIPALE - cour de la mairie

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h00 à 12h00

Tél. 03.80.21.09.32

policemunicipale@mairie-seurre.fr

SERVICES TECHNIQUES - 9 rue du stade

Tél. 03.80.21.03.57 / Fax. 03.80.20.35.99

Les courriers sont à envoyer en mairie de Seurre

servicestechniques@mairie-seurre.fr

MÉDIATHÈQUE - Centre culturel des Ursulines—6 bis rue Saint-Claire

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Tél. 03.80.20.27.17 (aux heures d'ouverture)

mediatheque@mairie-seurre.fr

SALLE DES FÊTES - 29 rue des Écoles

Réservation auprès de la mairie

SALLE DES BAINS DOUCHES - 29 rue des Écoles

Réservation auprès de la mairie

SALLE DES SPORTS « Marcel Pillet » - rue de Franche-Comté

Réservation auprès de Mme Grillet, adjointe déléguée au sport

CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAGE - 3 le portail (Pouilly-sur-Saône)

Ouvert du 1er mai à fin septembre - 7/7 jrs

Basse saison (mai à mi juin et septembre) de 9h30 à 12h et de 16h à 19h

Haute saison (mi juin, juillet et août) de 9h30 à 12h et de 15h à 20h

Tél. 03.80.20.49.22 (Hors saison : Mairie de Seurre)

camping@mairie-seurre.fr

www.campingdelaplage-seurre.fr - Facebook : campingdelaplagedeseurre

CAMPING-CAR PARK— rue de la Perche à l'Oiseau

www.campingcarpark.com

Autrefois place forte et ville frontière, puis ville de commerce, Seurre est marquée par sa relation étroite avec la rivière "Saône".

La présence humaine est attestée sur le site de Seurre dès le néolithique, et la mise au jour de divers vestiges témoigne aussi d'une occupation à l'époque gallo-romaine. Ce n'est toutefois qu'à partir du Moyen Âge que la ville entre véritablement dans l'histoire.

D'abord dans la mouvance de la puissante maison de Vienne, elle connaît un essor rapide et obtient en 1245 son affranchissement. Quelques années plus tard, en 1278, une seconde charte institue la commune. Dans les deux siècles qui suivent, la ville profite d'une paix et d'une sécurité relatives.

Mais à partir de 1477, qui marque l'annexion du duché de Bourgogne au royaume de France, Seurre entre dans une longue période d'infortunes. Du fait de sa position de ville frontière entre la France et la Franche-Comté, qui est alors une possession de l'Empire des Habsbourg, elle est rapidement transformée en place forte. François Ier et Charles Quint s'y affrontent à différentes reprises. De même, les guerres de religion, la guerre de Trente ans puis la Fronde auront ici des conséquences particulièrement douloureuses. Plus d'une fois, la cité sort exsangue des différents affrontements dont elle est le théâtre.

Le rattachement de la Franche-Comté à la couronne de France, en 1678, marque la fin de ces heures tragiques.

De puissants remparts, maintes fois agrandis et consolidés, témoignent alors de cette vocation militaire. Ils seront plus tard démantelés sur ordre de Louis XIV et leurs briques serviront à la reconstruction d'une partie de la cité.

Au centre d'enjeux de pouvoir qui la dépassent, Seurre (qui prend le nom de Bellegarde de 1619 à 1646) voit au cours des siècles passer beaucoup de têtes couronnées. Elle recevra encore la visite d'un futur empereur : quelques mois avant la Révolution, alors qu'une révolte a éclaté dans la ville, le jeune lieutenant Bonaparte est dépêché à Seurre où il exerce son premier commandement.

Au XIXe siècle, Seurre est une bourgade prospère grâce à son commerce fluvial et à l'exportation de ses produits agricoles, comme le blé ou le houblon (après 1870).

Ce n'est qu'au début du XXe siècle qu'elle se dote d'équipements industriels, se faisant notamment une spécialité de la prothèse bois. Cette activité est d'ailleurs une des rares à avoir survécu aux vicissitudes économiques que la ville a connues.

Aujourd'hui, cette cité bourguignonne connaît un nouvel essor grâce au tourisme et à la navigation de plaisance.

Parcours patrimonial : Circuit de découverte du patrimoine. 12 panneaux de présentation des principaux bâtiments ont été installés : Hôtel-Dieu, jardin anglais, église Saint-Martin, anciens ponts de Seurre, maison de l'officier de gabelle, maison Bossuet, maison de bois, hôtel de ville, halle au blé, Jacquemart, couvent des Ursulines, quais de Saône.

2 totems de départ situés place des Marronniers et place des Quinconces rappellent l'histoire de Seurre dans ses grandes lignes et présentent un plan de situation des panneaux :

Sentiers de randonnées : 2 sentiers de randonnées partent de Seurre (totem de départ : en face du port de plaisance) de 7km à 15km. Partez à la découverte des bords de Saône, des cultures typiques de la plaine, ...

Hôtel-Dieu : Fondé en 1688 et agrandi au XVIII et XIXème siècles, c'est un des plus beaux de Bourgogne, toujours utilisé comme hôpital. On peut y voir la grande salle des malades avec ses lits mi-clos du XVIIIe, la chapelle Saint-Louis, l'apothicairerie avec ses pots en faïence et ses boiseries, la cuisine, la chambre de l'évêque, Avec l'ensemble de ses salles classées, l'Hôtel-Dieu témoigne parfaitement de la vie hospitalière des XVIIème et XVIIIè siècles.



Office de Tourisme Rives de Saône

Capitainerie - 21250 SEURRE

Tél. 09.61.38.56.11

seurre@saone-tourisme.fr - www.saone-tourisme.fr

Communauté de Communes Rives de Saône - www.rivesdesaone.fr

(périscolaire, centre de loisirs, halte garderie, ordures ménagères, salle omnisports, espace aquatique, périmètre mouillé)

Accueil

15 bis grande rue du faubourg Saint-Michel
Tél. 03.80.20.48.54 - accueil@rivesdesaone.fr

Service environnement

Tél. 0 805 800 346 (n° vert gratuit depuis un poste fixe) - infodechets@rivesdesaone.fr

Service enfance et jeunesse

Maison des enfants - Saint-Usage
Tél. 03.80.27.08.10

Mission Locale

14 rue des Tourneurs
Tél. 03.80.21.07.90 - mlbeaune@mibourgogne.fr
www.missionlocalebeaune.com

Trésor Public de Nuits-Saint Georges

3 rue Jean Moulin - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Tél. 03 45 42 19 18

MSAP - Maison de Services au Public - France services

La Poste, 22 rue de la République
03.80.80.29.58 - seurre@france-services.gouv.fr

Syndicat Intercommunal

15 bis grande rue du faubourg Saint-Michel
Eau potable : 03.80.20.89.40 - 06.20.77.46..28 - contact@siaep-seurre.fr
Assainissement : 03.80.39.19.91 - 03.80.39.19.90
justine.chauvin@rivesdesaone.fr - pauline;francois@rivesdesaone.fr

SAUR (Service de distribution d'eau potable)

63 rue de la République - Mercredi de 14h à 17h - Vendredi de 9h à 12h30
Tél. 03.70.48.80.00 - 03.80.68.22.21 - 03.70..48.80.09 (Urgence)

SUEZ (Service d'assainissement de l'eau)

5 rue Emmanuel Jodelet - 39100 DOLE
0 977 401 126 - 0 977 408 408

EDF / GDF

TSA 20012 - 41975 BLOIS CEDEX 9
Tél. 09.69.36.66.66

SICECO (éclairage public)

9 rue René Char - 21000 DIJON
Tél. 03.80.50.99.20

Médecins généralistes

Dr Trapet, Dr Coint, Dr Vaillant, Dr Charles, Dr Bonnefoy

Cabinet Médical des Fossés

11 rue des fossés Tél. 03.80.21.15.01

Infirmières

SCP Bokan, Daller, Javouhey et Chevallier

Cours de Verdun Tél. 03.80.21.06.94

RANAIVOJAONA Faija, LETOUZIC Isabelle, SERMAGE Xavier

15 place du Champ de Foire Tél. 03.80.20.33.27

Sages-femmes

Chiffot Myriam

11 rue des Fossés Tél. 07.89.69.81.94

Laboratoire d'analyses

Laboratoire Novescia Bourgogne

11 rue des fossés Tél. 03.80.20.36.78

Dentistes

Dr Berger-Villermin, Dr Main-Roussiot

54 Ter imp. fg Saint Georges Tél. 03.80.21.19.12

Dr Dumaine-Laporte, Dr Laporte

7 rue de la République Tél. 03.80.21.14.58

Point info ligue contre le cancer

Cabinet Médical des Fossés

11 rue des fossés Tél. 03.80.21.15.01/06.41.12.76.53

Luxopuncture

Polo Isabelle

1A rue Bossuet Tél. 06 26 80 26 66

Masseurs Kinésithérapeutes

Carré Jean-Christophe

Cours de Verdun Tél. 06.10.08.05.58

Chevallier François-Xavier

Cours de Verdun Tél. 06.80.72.22.43

Gilbert Pierre

23 rue de Beauraing Tél. 03.80.21.14.64

Massage et bien-être

Cottone Delphine

60 rue de la République Tél. 06.14.07.74.04

Diététicienne

Paris Anaïs

Cours de Verdun Tél. 06.67.05.64.78

Ostéopathe

Meyer Luc

56 rue Saint-Martin Tél. 06.25.52.77.61

Pharmacies

Pharmacie Mercusot

86 rue de la République Tél. 03.80.21.12.37

Pharmacie Saône et Doubs

22 imp. fg Saint-Georges Tél. 03.80.21.17.73

Pharmacie Boujon

33 rue de la République Tél. 03.80.21.12.35

Podologue

Bordeaux Christophe

Cours de Verdun..... Tél. 06.70.06.94.41

Zecchin Vanessa

20 rue des Remparts Tél. 06.70.06.94.41

Psychologues

Nanus Pauline

Maison médicale - 11 rue des Fossés Tél. 06.16.54.18.62

Sage femme

Chiffot Myriam

20 rue des Remparts Tél. 07.89.69.81.94

Autres structures

Centre hospitalier Ernest Noël - Maison de retraite

14 gd rue fg Saint-Georges Tél. 03.80.20.39.19

Association EHCO - Les Papillons Blancs

4 rue de Jallanges..... Tél. 03.80.20.29.20

Ambulances

Ambulances Taxi Duvernois

9 rue de Lanthes Tél. 03.80.21.09.12

Vétérinaires

Clinique Vétérinaire des Blés

23 rue du 8 mai 1945..... Tél. 03.80.20.22.22

Clinique vétérinaire Arc en ciel

54 bis imp fg Saint-Georges Tél. 03.80.21.99.99

Taxis

Duvernois Taxi

9 rue de Lanthes Tél. 03.80.21.09.12

Taxi Rives de Saône

11 rue de l'Eglise - Chamblanc Tél. 03.80.20.37.02

Taxi Luquet

..... Tél. 06.15.64.74.96

Transports en commun



Gare SNCF

Avenue de la Gare

Totem Seurois

78-80 rue de la République

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30

Vente de billets SnCF (TER, Intercités, TGV et abonnement)

Un **ABRI À VÉLO SÉCURISÉ**

est à disposition des usagers à la gare.

Inscription sur abrisavelos.viamobigo.fr.

Transco - Mobigo

Le réseau Transco est un service de transport en autocar organisé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

- **Ligne LR116 - Seurre - Beaune - Seurre**

Un service de transport à la demande entre Seurre et Beaune est possible à 12h et le samedi. Pour cela, il suffit de réserver du lundi au vendredi avant 17h auprès de Mobigo : 03.80.11.29.29.

- **Ligne LR112 - Seurre - Corcelles-les-Cîteaux-Dijon**

Les horaires sont téléchargeables : www.viamobigo.fr



COVOITURAGE

Une aire de covoiturage se situe avenue de la Gare

ADMR

22 grande rue du faubourg Saint-Georges
Tél. 03.80.20.49.58
info.seurre.fede21@admr.org
Mardi et vendredi de 14h à 16h30,
Jeudi de 9h à 12h

Accueil Solidarité et Famille

Conseil départemental
28 rue du Stade
Tél. 03.80.63.33.36
Fax. 03.80.20.38.87

Adosphère

Dispensaire, 29 rue des écoles
Collège Dinet, 23 fg Saint-Michel
Tél. 03.80.44.10.10
Les mardis des semaines impaires sur RDV
Permanences pour les jeunes de 12 à
25 ans et pour les parents

Alcyon le Tremplin

10 rue des écoles
Tél. 07.84.99.14.68
alcyon.letremplin@gmail.fr
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h
à 16h et le vendredi matin de 8h30 à 12h

CCAS - Mairie de Seurre

4 place de l'hôtel de Ville
Le centre communal d'action sociale ou
CCAS est un établissement public communal
chargé de mettre en œuvre la politique
sociale de la commune. Il a pour mission de
répondre aux besoins sociaux de l'ensemble
de la population : des familles, des jeunes,
des personnes âgées, des personnes
handicapées et des personnes en difficulté.

Croix Rouge

12 rue des Lombards
Tél. 03.80.21.15.92 (Mairie de Seurre)

GEM de Beaune

Salle des Bains douches
Association le Cerisier
Tél. 03.80.20.68.45 - 07.66.32.10.56
gemlecerisier@gmail.com
Les jeudis après-midis

MSAP

La Poste, 22 rue de la République
03.80.80.29.58
seurre@france-services.gouv.fr
Du lundi au samedi de 9h-12h
Du lundi au vendredi de 14h à 17h

Ordre des avocats

Dispensaire, 19 rue des écoles
Tél. 03.80.21.15.92
secretariat@mairie-seurre.fr
Tous les 1^{ers} jeudis du mois
Consultation gratuite sur rendez-vous

Conciliateur de justice

Dispensaire, 19 rue des écoles
Tél. 03.80.21.15.92
secretariat@mairie-seurre.fr
Tous les 2ème et 4ème jeudis du mois
Entretien gratuit sur rendez-vous

Restos du cœur

Avenue de la Gare
Tél. 03.80.20.02.14
Les lundis et mardis matin (en hiver)
Les lundis (en été)

BRIC A BRAC - Sdat

*Collecte, valorisation, vente et débarras sur
devis*

9 bis grande rue du faubourg Saint-Michel
Tél. 07.72.45.66.79
Ouverture au public le jeudi de 10h à 18h

École maternelle de la Cité Verte

Rue de Franche Comté Tél. 03.80.21.16.62
ec-mat-cite-verte-seurre-21@ac-dijon.fr

École maternelle du Centre

6 rue des Ecoles Tél. 03.80.21.15.91
ec-mat-centre-seurre-21@ac-dijon.fr

École élémentaire de la Cité Verte

10 rue du 19 mars Tél. 03.80.21.02.38
ec-el-cite-verte-seurre-21@ac-dijon.fr

École élémentaire du Jacquemart

Rue Sainte Claire Tél. 03.80.21.11.93
ecole-primaire-jacquemart@orange.fr

Collège Dinet

21 grande rue Fg Saint-Michel Tél. 03.80.21.13.43
0210050r@ac-dijon.fr
http://col21-dinet-seurre.ac-dijon.fr

Enfance Jeunesse (périscolaire et extrascolaire)

Communauté de Communes Rives de Saône - Maison des enfants
4 place du 8 Mai 1945 - 21170 SAINT-USAGE Tél. 03.80.27.08.10 - 06.30.64.84.31
enfance-jeunesse@rivesdesaone.fr
www.rivesdesaone.fr

RAM (Relais assistante maternelle)

4 rue de la Poste - 21250 PAGNY-LE-CHÂTEAU... Tél. 03.80.79.00.82 - 06.22.02.23.91
www.rivesdesaone.fr



Deux instances consultatives, créées par le Conseil Municipal, œuvrent au sein de la Ville de Seurre, le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que la commission des Sages :

CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est un espace d'échanges. Il permet à ses membres de réfléchir à des améliorations ou à des réalisations à mener dans la ville. C'est un moyen d'apprentissage de la citoyenneté.

- C'est une volonté politique de reconnaître à l'enfant la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie.
- C'est un lieu où les jeunes, avec l'écoute et le soutien attentifs des décideurs locaux, vont proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent.

Il est constitué de 7 membres, âgés de 10 à 14 ans, parmi lesquels sont élus : un maire et 2 adjoints. Leur mandat est de 2 ans.

COMMISSION des SAGES

La commission des Sages est une instance consultative de réflexion et de propositions, il n'a pas pouvoir de décisions. Son but est de faire vivre la démocratie locale et la citoyenneté active.

Sa mission est d'aborder toute question touchant à la vie de la Commune, s'ouvrir sur les préoccupations de l'ensemble des habitants.



L'attrait de notre ville dépend de l'image qu'elle donne et passe par le respect de consignes élémentaires à toute vie en société. C'est le prix à payer pour améliorer l'efficacité et le respect du travail des employés communaux et de l'investissement des deniers publics.

Dans un souci de favoriser le mieux vivre ensemble, les dispositions ci-dessous sont prescrites réglementairement :

Nuisances sonores et troubles du voisinage :

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 fixe le cadre dans lequel le bruit occasionné par le **bricolage**, la **tonte** et le **jardinage** est toléré :

Les jours ouvrables :	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Les samedis :	de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés :	de 10h à 12h

Ce même arrêté responsabilise les propriétaires et possesseurs de chiens au sujet des aboiements intempestifs et la gêne occasionnée.

Une disposition du règlement sanitaire départemental précise que le **brûlage des déchets** à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée est **interdit** en toute période et en tout point du territoire.

Déjections canines :

"Toute personne accompagnée d'un animal doit procéder spontanément et immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des excréments laissés sur tout ou partie de la voie publique, y compris les caniveaux, ainsi que (...) dans les espaces verts où leur présence est tolérée" (Amende forfaitaire de 68 €).

Jardin Anglais :

Il est interdit aux deux roues ainsi qu'aux animaux, même tenus en laisse, pour la tranquillité des nombreuses personnes qui fréquentent ce lieu, ainsi que pour la sécurité des enfants pour lesquels le CMJ a mis en place une aire de jeux pour les moins de 6 ans, placée sous la surveillance des parents.

La consommation de boissons alcoolisées y est interdite au même titre que sur le domaine public.

Stationnement :

Le stationnement n'est autorisé que sur les places marquées au sol ou sur les parkings destinés à ce seul effet.

En conséquence, le stationnement est interdit sur les trottoirs, même pour un arrêt de courte durée. Un automobiliste ne peut pas garer son véhicule devant son propre garage. L'espace lui est réservé pour y accéder mais cela ne lui donne pas le droit d'y stationner

(Cour de cass.ch.civ.3, n°10-19554 du 25/01/2012) Afficher la plaque ou le N° minéralogique sur la porte du garage n'y change rien.

La Gendarmerie et la police municipale sont chargés de faire respecter cette prescription.

Voisins Vigilants :

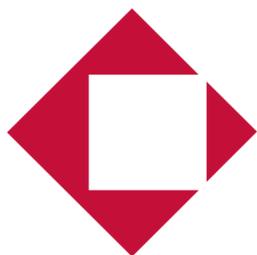
La démarche de "voisins vigilants" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage, constitué d'une ou de plusieurs chaînes de vigilance structurée autour d'habitants d'une même rue ou quartier, le dispositif permet d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

Actuellement, 18 personnes référentes volontaires font partie de ce réseau. Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez un courrier personnel à l'attention du Maire accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.





FONDATION



DU
PATRIMOINE



mairiedeseurre

www.seurre.fr